



Blocage des fonds après la vente

Par **vincent**, le **25/08/2009** à **11:05**

Bonjour,
Ayant des dettes, et signant la vente de ma maison cette semaine.
A l'issue de la signature, mon ex femme va demander le partage.
Je désire donc bloquer les fonds pour payer les créanciers.
Je veux avertir mon notaire par lettre recommandée de ce fait.
Il y a t il une lettre type pour cette action.
merci